

RENSEIGNEMENTS pour les EXPOSANTS
Vide-greniers AASPP 33 – 5 octobre 2025
Attention : changement de lieu
Place Charles de Gaulle – MERIGNAC

- Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels de **7h00 à 19h00**. Il comprend une centaine d'emplacements.
- Le tarif est de **3 euros le mètre linéaire** pour les exposants. L'accès du public est gratuit.
- **L'accès se fera des 2 côtés de la place Charles de Gaulle**, au niveau des bornes escamotables.
- Il n'y a pas d'emplacement réservé. La mise en place est assurée par les agents placiers selon l'ordre d'arrivée, **à partir de 07h00**. Les véhicules ne pourront pas accéder à la place Charles de Gaulle tant que les bornes escamotables n'auront pas été déverrouillées par les organisateurs.
- **Toute personne désirant garer son véhicule sur son stand devra impérativement réserver 5 mètres linéaires minimum. ATTENTION, il n'y a pas de places de stationnement disponibles à proximité de la place Charles de Gaulle.**
- La vente de boissons et de denrées alimentaires est interdite.
- Une **buvette** mise en place par l'AASPP33 proposera des boissons chaudes ou fraîches toute la journée, viennoiseries le matin, sandwiches à partir de 11h30.
- Chaque inscription donne droit à une boisson chaude gratuite.
- Le site disposera de **deux sanitaires**.
- **Les emplacements devront être laissés propres et libérés à 19h00 au plus tard ; les invendus devront être ramenés par les exposants et non abandonnés sur place. La place Charles de Gaulle est placée sous vidéo surveillance par la mairie de Mérignac.**
- Le remboursement de 3 emplacements sera offert par tirage au sort effectué à 15h00 parmi les reçus des exposants. Les gagnants pourront récupérer leur chèque de réservation auprès du trésorier, au niveau de la buvette.

INSCRIPTION :

Par courrier : **AASPP33** - 28 rue Isidore GOUBET – 33510 ANDERNOS

Par internet : ogaaspp33@gmail.com

JOINDRE :

- Le bulletin d'inscription rempli,
- La photocopie du passeport ou de la Carte Nationale d'Identité, recto-verso,
- Un chèque de **3€ par mètre linéaire** à l'ordre de AASPP33, (**envoi obligatoire par courrier, même si inscription par internet**),
- **Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse** pour le retour du reçu d'inscription (sauf si inscription par internet).